



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03205

Numéro SIREN : 501 763 577

Nom ou dénomination : A.M.D.S. (Atelier de Maintenance, Développement et Services agricoles)

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2017 sous le numéro de dépôt 8453



Déposé au Greffe
le - 4 JUIL. 2017
sous le N° 8453
RCS N° 07 133205

SARL AMDS

Société A Responsabilité Limitée au capital de 11.100 €
55 Le Norestier
LA CHAPELLE-BASSE-MER
44450 DIVATTE-SUR-LOIRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire Aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale

Des Commissaires aux Comptes

de Rennes

7, rue Roland Garros

44700 ORVAULT



Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L223-27 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de la collectivité des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

- **Les derniers comptes en notre possession, et sur lesquels a porté notre analyse sont ceux du 31 Décembre 2016 et font apparaître :**

Le chiffre d'affaires de 2.001 K€ est en forte augmentation en 2016 par rapport à 2015. Le résultat net comptable au 31 décembre 2016 est de 170 K€, contre 77 K€ au 31 décembre 2015.

- **Les principaux postes du bilan au 31 Décembre 2016 sont les suivants :**

- Des fonds propres de 455 K€, constitués principalement :
 - du capital social de pour 11 K€
 - des réserves pour un cumul de 269 K€
 - du résultat de l'exercice 2016 de 170 K€
- La trésorerie s'élève à 328 K€, la Société étant endettée auprès d'organismes financiers à hauteur de 110 K€.

JB



- L'actif immobilisé, d'une valeur nette comptable totale de 186 K€, est composé principalement d'installations, aménagements et matériels. L'ensemble immobilier n'est pas la propriété de la SARL AMDS.
- Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier et les différents actifs et passifs existants sont en relation avec l'activité de la SARL AMDS.
- Le total du Bilan était de 1.018 K€ au 31 décembre 2016.

- Les comptes annuels du 31 décembre 2016 ont été approuvés par Assemblée Générale réunie en date du 6 avril 2017.

L'affectation du résultat a été décidée de la manière suivante :

- Au compte « autres réserves » pour 120 K€,
- A titre de dividendes pour 50 K€.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ; notamment la réalité des disponibilités et placements, ainsi que l'endettement financier.
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

BS

Sur la base de nos travaux et des éléments présentés ci-avant, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

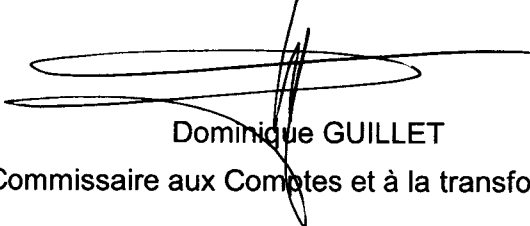
Nous n'avons pas eu connaissance de l'existence d'avantages particuliers.

Fait à Orvault, le 14 juin 2017

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Rennes



Dominique GUILLET

Commissaire aux Comptes et à la transformation